COUR D'APPEL DE DOUAI

TRIBUNAL POUR ENFANTS

62311 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Juge

: Ahmed BENSLIMANE

Secteur

: B

Affaire : B18/0055 (Assistance éducative)

Parquet

.

ORDONNANCE AUX FINS DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Nous, Ahmed BENSLIMANE, Juge des Enfants au Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer;

Vu les dispositions des articles 375 et suivants du Code civil et des articles 1181 et suivants du Code de procédure civile relatifs à l'assistance éducative;

Vu la procédure concernant les mineurs ci-après désignés

HH

Dont les parents

sont domiciliés :

Copie certifice conforme

suivent la signatures

Extrait des roid

rue

Vu la décision du mardi 15 Octobre 2019 confiant les mineurs à l'Aide Sociale à l'Enfance du Pas-de-Calais ;

Vu la note du service gardien déposée le 13 mai 2020 dont il résulte que le service sollicite une délégation de signature pour les documents relatifs à l'orientation scolaire envoyés par courrier recommandé compte tenu de l'impossibilité de Madame de "récupèrer les recommandés à la Poste car ils sont aux deux noms et Mr serait actuellement à 800 km du Pas-de-Calais".

Il y a donc lieu d'autoriser le service gardien à se substituer aux parents détenteurs de l'autorité parentale pour signer tous les documents suivants:

- Documents relatifs à l'orientation en 6^{ème} concernant le choix de collège pour C
- Documents relatifs au passage en CM1
- Documents relatifs au passage en CP pc

PAR CES MOTIFS:

DISONS qu'en application de l'article 375-7 du code civil, le service gardien se substituera aux parents détenteurs de l'autorité parentale pour signer tous les documents suivants

- Documents relatifs à l'orientation en 6ème concernant le choix de collège pour
- Documents relatifs au passage en CM1 pour
- Documents relatifs au passage en CP pour A1

RAPPELONS l'exécution provisoire de droit de la présente décision.

Fait en notre cabinet à Boulogne sur Mer, le 15 mai 2020

Ahmed BENSLMANE Juge des Enfants